

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef

PÉDAGOGIE

ÉCOLES MATERNELLES (1)

C.—L'INSTITUTRICE MATERNELLE

Mais quelle que soit l'excellence des méthodes, elles ne valent pas d'excellentes maîtresses.

Le succès de ces dernières se juge surtout par l'ensemble des bonnes influences auxquelles l'enfant est soumis, par le plaisir qu'on lui fait prendre à l'école, par les habitudes d'ordre, de propreté, de politesse, d'attention, d'obéissance, d'activité intellectuelle qu'il y doit contracter pour ainsi dire en jouant.

L'institutrice maternelle ne saurait s'improviser; elle doit recevoir une formation spéciale et posséder les qualités nécessaires à l'éducatrice de la première enfance.

Pour que l'école maternelle produise sur l'esprit et le cœur de l'enfant tout le bien que l'on en attend, il faut que les petits enfants y soient placés dans une atmosphère d'élévation et de pure clarté qu'une direction vulgaire ne saurait créer ni même entretenir.

Pour initier les tout petits aux lois de la nature et aux règles du devoir, tourner leurs regards vers le ciel et y faire connaître et aimer le bon Dieu, auteur de toutes les choses, pour faire saisir entre les lois de la nature, les règles du devoir et le Créateur une harmonieuse affinité, il faut soi-même comprendre, il faut aimer soi-même le devoir, la nature et Dieu. Le cœur seul est capable d'entraîner les cœurs.

Le personnel des écoles maternelles doit donc être composé de personnes choisies avec soin, aimant l'enfance et possédant des qualifications professionnelles sérieuses.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de novembre 1915.